

Relais Assistants Maternels

Communauté de Communes du Genevois
Archamps Technopole

<p>TABLEAU RECAPITULATIF de l'ensemble des enfants accueillis en 2018</p>

Nom des enfants accueillis	Totale rémunération Soit la ligne « Salaire net imposable » du bulletin de salaire pajemploi + les indemnités	Somme à déduire 3h SMIC x nombre de jours de présence sur l'année (ou nombre d'heures sur l'année/8)	Somme qui reste à déclarer
Totaux :			